

Ecrit par le 17 avril 2026

Les entreprises qui génèrent le plus de déchets plastiques à usage unique

Ecrit par le 17 avril 2026

Les plus gros producteurs de plastiques à usage unique

Entreprises contribuant le plus à la production de déchets plastiques à usage unique en 2019 (en millions de tonnes)



Source : The Plastic Waste Makers Index - Minderoo Foundation



statista

Ecrit par le 17 avril 2026

Un [nouveau rapport](#) publié par la Fondation Minderoo révèle que vingt entreprises sont responsables de plus de la moitié de la production mondiale de déchets plastiques à usage unique. Toujours selon cette étude, plus de 130 millions de tonnes de déchets plastiques non réutilisables ont été générés dans le monde en 2019 et il est estimé qu'environ 19 % de ces déchets sont directement relâchés dans l'environnement, [polluant nos sols, rivières et océans](#). Étant non-recyclables, le reste de ces déchets est soit incinéré, soit enterré ou [mis en décharge](#).

Comme le montre notre graphique, les principaux contributeurs à la production de ces déchets sont les géants de la pétrochimie qui synthétisent les polymères dédiés à la fabrication de ces [matières plastiques](#). ExxonMobil arrive en tête de ce triste classement : le groupe pétrolier américain est à l'origine de près de 6 millions de tonnes de déchets plastiques à usage unique chaque année. Il est suivi par Dow et Sinopec avec respectivement 5,6 millions et 5,3 millions de tonnes générées. La compagnie pétrolière française [Total](#) figure elle aussi parmi des vingt entreprises contribuant le plus à la production de ces déchets dans le monde, soit près de 2 millions de tonnes.

De tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Avignon : derniers jours pour vos propositions en faveur du climat

Ecrit par le 17 avril 2026



Afin de concrétiser les engagements nationaux pris lors de la Cop 21 pour limiter le réchauffement climatique, la ville d'Avignon inscrit dans une démarche volontaire un 'Plan climat' au niveau local pour les années à venir. La population est ainsi invitée à participer de façon active à ce dispositif participatif.

Un plan climat, pour quoi faire ?

80 % des émissions de gaz à effet de serre produits par l'activité des territoires urbains constituent la plus importante source de réchauffement climatique et de pollution de l'air. Localement, les villes peuvent agir pour réduire le dérèglement climatique : Avignon poursuit ses efforts en matière de rénovation des bâtiments (mais aussi en impulsant des cours d'écoles végétalisées et en créant l'[école Joly](#) Jean exemplaire), de production d'énergie locale (pose de panneaux photovoltaïques), de développement de la filière bois et de l'agriculture (marchés locaux de producteurs), la mise en place d'autres coulées vertes. Notons également la réalisation des 'Budgets participatifs' (plus de la moitié des projets soumis par les habitants relèvent du développement durable), la mise en place d'un '[atlas de la biodiversité](#)' communale, les appels à projets d'économie sociale et solidaire, l'usage de la [monnaie locale la Roue](#), une [charte éco-festival](#).

Ecrit par le 17 avril 2026

Vous avez la parole

La Ville implique les habitants et les instances participatives dans une concertation citoyenne, mais aussi les associations, les entreprises, les acteurs sociaux et économiques. Jusqu'à fin mai : une plateforme de concertation citoyenne en ligne est ouverte sur le site avignon.fr, comprenant un questionnaire et une boîte à idées. De juin à fin août : les réponses seront analysées et des fiches actions destinées à nourrir le 'Plan climat' seront élaborées. A partir de septembre : une phase de concertation autour d'ateliers thématiques concernera les instances citoyennes, conseils de quartier, conseils de la vie associative et Conseil municipal des enfants. En novembre/décembre : le 'Plan climat' fera l'objet d'une présentation au conseil municipal.

Quelques dispositifs 'verts'

Depuis 6 ans, la mobilisation de la Ville en faveur de l'environnement et du climat s'est concrétisée au travers d'un éventail d'actions. Campagne de mesure de la qualité de l'air dans les crèches et établissements scolaires, rénovation énergétique de bâtiments publics, déploiement des modes de déplacements doux, plantation d'arbres, développement de jardins partagés, pour ne citer que celles-ci.

Le centre-ville a également fait l'objet d'un processus de réflexion afin de réconcilier la nature et la ville : apaisement du centre-ville et de la ceinture verte, charte de l'Arbre en partenariat avec l'[Aurav](#) (Agence urbanisme Rhône Avignon Vaucluse). En intra-muros, la logistique urbaine est au cœur des enjeux puisqu'il s'agit de favoriser les livraisons propres (véhicule écologique, stratégie du dernier kilomètre, livraison exemplaires).

Depuis décembre 2019, la Ville travaille avec les collectivités du nord des Bouches- du-Rhône à un apaisement concerté des circulations de poids lourds. Des mesures vont être prises telles que le déclassement du réseau 'Route à grande circulation' (RGC) de la rocade, des avenues de Tarascon et de l'Amandier et de la route des bords du Rhône. Les services de l'État vont également être saisis afin d'émettre un arrêté limitant la circulation des poids lourds durant les heures où le trafic est le plus dense (sorties d'école, de bureaux...).

L.M

AMV : Enedis et les maires de Vaucluse main dans la main

Ecrit par le 17 avril 2026



L'Association des maires de Vaucluse (AMV84) et Enedis Vaucluse viennent de signer une convention de partenariat afin de « renforcer les relations de proximité tout en œuvrant ensemble en faveur de la transition écologique ».

Pour Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité dans le département, cette collaboration vise à poursuivre sa démarche d'accompagnement des territoires.

« Chaque commune du Vaucluse continuera d'être accompagnée par un Interlocuteur dédié d'Enedis, ayant un rôle de facilitateur et qui transmettra conseils et propositions de services adaptés aux collectivités, [explique Sébastien Quiminal, nouveau directeur d'Enedis Vaucluse](#). Enedis assurera également l'information des élus via l'AMV autour du réseau public de distribution d'électricité et de son modèle concessif. Plus spécifiquement, les informations pourront porter sur la mobilité électrique, les offres pour les collectivités ou les canaux numériques mis à disposition par Enedis. »

Le quotidien des communes

« Enedis c'est le quotidien des communes et des élus comme avec 'le correspondant tempête', complète Jean-François Lovisolo co-président de l'AMV. Cela permet ainsi de réagir quelle que soit la taille de la

Écrit par le 17 avril 2026

commune. L'AMV reste très attachée à ce traitement équitables.

« Nous œuvrons pour une relation de proximité avec les élus et s'attache à améliorer en permanence le service rendu aux collectivités et à leurs administrés », confirme le directeur d'Enedis Vaucluse qui apporte par ailleurs un soutien financier l'Association des maires de Vaucluse.

Partage d'expérience et des compétences

Cette convention va donc permettre aux adhérents de l'AMV de disposer de l'accompagnement d'Enedis en matière de savoir-faire environnemental.

« Nous nous engageons au plus près des territoires pour accompagner les transformations comportementales et environnementales en France et proposer des solutions adaptées aux attentes de chacun pour accélérer la transition écologique », rappelle Sébastien Quiminal.

A ce titre, Enedis dispose ainsi d'une grande expérience en matière d'aléa climatique, de mobilité avec les bornes de recharge ainsi que d'utilisation d'une flotte de véhicule électrique. « Nous avons développé une vraie compétence en la matière puisque nous disposons de la 2^e flotte de France après la Poste » rappelle le directeur d'Enedis Vaucluse.

« Nous envisageons d'ailleurs prochainement des formations des élus sur ces thématiques », annonce Jean-François Lovisolo.

Agriculture : un crédit d'impôt pour sortir du glyphosate

Ecrit par le 17 avril 2026



La Commission européenne vient d'accepter la proposition du Gouvernement de mettre en place un crédit 'sortie du glyphosate' dès 2021 pour les agriculteurs français. Ce régime d'aide spécifique annoncé en décembre doit donc permettre d'accompagner durablement les exploitations qui renoncent volontairement au glyphosate.

Jusqu'à 2 500€

Introduite par l'article 140 de la loi de finances pour 2021, cette mesure octroie un crédit d'impôt d'un montant forfaitaire de 2 500€ pour les exploitations agricoles qui renoncent à utiliser du glyphosate en 2021. Elle s'applique aux secteurs des grandes cultures, de l'arboriculture et de la viticulture, ainsi que les exploitations d'élevage qui présentent un atelier significatif d'au moins un de ces secteurs de production végétale.

Le dispositif vient compléter les crédits d'impôt prévus pour l'agriculture biologique et la certification HVE (Haute valeur environnementale) avec lesquels il ne peut cependant pas se cumuler.

Faciliter la transition agroécologique

« Avec cette dernière approbation par la Commission européenne, le crédit d'impôt sortie du glyphosate est définitivement acté et opérationnel. Je me félicite de la mise en place rapide de ce dispositif simple permettant d'accompagner la transition agroécologique. J'invite donc tous les agriculteurs qui le peuvent

Écrit par le 17 avril 2026

à s'en saisir », explique Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Sécheresse : le préfet de Vaucluse classe le département en vigilance



Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, vient de décider de placer l'ensemble du département en situation de Vigilance. Une mesure prise après consultation du comité départemental 'Sécheresse' afin de réduire la consommation d'eau en Vaucluse.

« Pour le département de Vaucluse, les pluies affichent sur les 7 derniers mois un déficit de près de 40%, explique la préfecture. Cette situation a été aggravée par l'absence d'épisode méditerranéen à l'automne

Ecrit par le 17 avril 2026

et plus récemment, par un mois de mars exceptionnellement sec avec seulement 6 mm de pluie en moyenne. Malgré les impacts positifs des dernières pluies sur l'humidité des sols et le débit des cours d'eau, la situation reste préoccupante sur l'ensemble du département. »

En conséquence, il est désormais demandé aux usagers vauclusiens de :

- restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs...),
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,
- réduire les consommations d'eau domestique,
- organiser la gestion du remplissage des piscines, pour éviter de déstabiliser le fonctionnement des réseaux d'eau potable,
- procéder à des arrosages modérés des espaces verts et mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage,
- adapter les plantations aux conditions climatiques de la région,
- anticiper les éventuelles restrictions à venir.

« Les maires peuvent par ailleurs prendre, par arrêté municipal, des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de la gestion de leur réseau d'eau potable », poursuit la préfecture qui, en cas d'aggravation de la situation, pourrait être amenée à prendre de nouvelles mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau.

Un projet d'utilité sociale et environnementale ? Camina vous accompagne

Ecrit par le 17 avril 2026



Camina, incubateur d'entrepreneuriat social porté par [Initiative Terres de Vaucluse](#), lance un appel à candidatures du 26 avril au 19 juillet 2021. 10 projets seront sélectionnés, pour débiter leur accompagnement à partir de la mi-septembre et jusqu'à la mi-janvier 2022.

Camina accompagne dans l'expérimentation du projet (création d'entreprise ou d'association) et soutient la volonté d'innovation sociale. « Vos projets sont porteurs de sens et de liens, ils bénéficient au territoire et peuvent être générateurs d'emplois locaux et durables. » L'incubateur soutient les projets d'utilité sociale et environnementale autour de différentes thématiques : la réduction et valorisation des déchets, les énergies renouvelables, les économies d'eau, la mobilité, l'économie circulaire, le digital et environnement.

Eventail d'actions

Camina propose ainsi un travail collaboratif, une professionnalisation mais également une rencontre avec les acteurs publics et privés partageant l'entrepreneuriat social. L'accompagnement repose sur des ateliers avec des experts associés en création d'entreprise et en innovation sociale ; une méthodologie individuelle et collective et l'accès au réseau d'Initiative Terres de Vaucluse. Lors de cette 3^e édition, l'incubateur a accompagné le tiers-lieu culturel 'L'Eveilleur', le projet 'Azur' pour l'organisation de

Ecrit par le 17 avril 2026

collectes de déchets en méditerranée, 'Caumino' pour la création de cabanes en bois destinées aux personnes aidants/aidés ou la création d'un verre à bascule pour personnes malvoyantes.

En chiffres

1er incubateur d'entrepreneuriat social, Camina est porté par Initiative Terres de Vaucluse en partenariat avec la [Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#), la [Communauté d'Agglomération du Grand Avignon](#) et [Véolia](#). Depuis 2018, ce sont :

- 46 dossiers reçus ;
- 26 porteurs de projets accompagnés ;
- 15 partenaires ;
- 9 projets lancés.

Pour candidater : télécharger le dossier d'inscription sur www.initiativeterresdevaucluse.fr ou par email à florence.levasseur@initiativeterresdevaucluse.fr

L.M.

Les emplois verts soutenus par la Mission locale Grand Avignon

Ecrit par le 17 avril 2026



Le 'Projet jeunes 84', porté par la [Mission locale jeunes Grand Avignon](#), organise une action dédiée à la transition écologique du 3 au 21 mai 2021.

Le dispositif 'Action transition écologique' a pour vocation de faire découvrir, sensibiliser, former et recruter les jeunes dans le secteur de l'environnement. « Le gouvernement a mis en place des moyens sans précédent sur la question de l'orientation des jeunes avec le plan [1jeune1solution](#) que nous accompagnons. Aujourd'hui, les métiers de l'environnement sont porteurs d'emploi et d'espoir malgré le contexte de la pandémie, c'est pourquoi le 'Projet Jeune' organise cet événement pour soutenir la jeunesse et leur permettre de saisir cette opportunité. » précise l'association. Le projet est composé de jeunes bénévoles et services civiques qui œuvrent pour soutenir la jeunesse via un panoplie d'actions.

Le parcours de 3 semaines s'articulera autour de journées à thème afin de d'appréhender les enjeux écologiques, économiques et sociaux, découvrir les formations et les métiers d'avenir qui en découlent, et enfin accéder aux offres en alternance.

Ecrit par le 17 avril 2026

Ont répondu présent : Le village, [Surikat & Co et Cowing out](#), [Tipi](#), [MFR \(Maison familiale rurale\) Monteux](#), les [Ecoles de la transition écologique](#), [l'IrfeDD](#) (Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable), ainsi que la [Chambre des métiers](#) du Vaucluse.

L'action se déroulera chez les partenaires et dans les locaux de la mission locale, 2 Place Alexandre Farnèse, 84000 Avignon.

L.M.

Isle-sur-la-Sorgue : arrivée des beaux jours, la Sorgue n'est pas un espace de baignade

Ecrit par le 17 avril 2026



Depuis 2007, un arrêté municipal adopté par la municipalité de [l'Isle-sur-la-Sorgue](#) interdit les activités de baignade (natation, sauts, plongeurs) sur tous les bras de la Sorgue, y compris en cas de fortes chaleurs. Les trous, les failles et l'eau à 13°C toute l'année sont autant de facteurs de noyade et d'hydrocution pour les usagers.

Printemps oblige, la Sorgue, source emblématique [classée Natura 2000](#), devient un lieu très prisé des flâneurs à la recherche de fraîcheur et de dépaysement. Dans le but de préserver cet espace naturel, ô combien ressourçant pour beaucoup d'amoureux de la nature, le site est soumis à certaines règles d'utilisation destinées à assurer une cohabitation entre ses usagers (pêcheurs, canoës, kayaks, sports de pagaie, '[Négo Chin](#)', etc.).

La municipale rappelle que la Sorgue ne doit en aucun cas être assimilée à un espace de rafraîchissement et de baignade. Par ailleurs, eu égard à son écoulement sur certaines propriétés privées, il est essentiel de prévenir tous comportements inappropriés ou inciviques.

Ecrit par le 17 avril 2026

Navigation et activité aquatique

La navigation est formellement interdite sur la totalité du réseau des Sorgues, par [arrêté préfectoral](#), du 16 octobre au 14 mai. A noter, la navigation des engins à moteur de tout type est proscrite toute l'année. Les canoës-kayaks (hors licenciés) sont autorisés à naviguer sur la Sorgue uniquement du 15 mai au 15 octobre 2021, de 9h30 à 18h (le jeudi, de 9h30 jusqu'à 30 minutes après le coucher du soleil). Ils sont cependant interdits de navigation certains weekends, précisés par arrêté préfectoral. Les sports de pagaie de loisirs font l'office d'une restriction supplémentaire puisqu'ils sont prohibés du 1er juillet au 31 août 2021.

En dehors de la période d'interdiction de navigation, les détenteurs d'une licence individuelle et clubs de canoës-kayaks ont l'autorisation de naviguer, toute l'année et sans restriction horaire, pour s'entraîner sur les bases d'entraînement identifiées dans l'arrêté préfectoral.

Il est également interdit d'entrer dans la Sorgue du 16 octobre au 3e samedi de mai exclu. Cette règle stricte vise à protéger, des piétinements, les lieux de reproduction des truites et des ombres communs afin de sauvegarder les alevins qui passent plusieurs semaines à l'intérieur des graviers. Cette année, ce n'est qu'à partir du 15 mai que la pêche dite « les pieds dans l'eau » sera donc permise.

Plus d'informations sur <https://www.islesurlasorgue.fr/>.

L.M.

40 000 sangliers tués par an dans le Gard

Ecrit par le 17 avril 2026



Avec environ 40 000 sangliers tués par an depuis plusieurs années, le Gard détient le record national d'abattage de cet animal dont la population connaît une hausse exponentielle dans toute la France depuis une vingtaine d'années désormais. C'est pour cela que les pouvoirs publics et les responsables départementaux de la chasse s'inquiètent de cette prolifération et jugent indispensable de maintenir le nombre d'individus à un niveau acceptable. En effet, cette population commet des dégâts importants dans les cultures, parfois même dans les jardins en zone péri-urbaine, et contre la petite faune sauvage. Elle peut aussi engendrer des risques d'accidents de la circulation.

Interdiction de nourrir ces animaux

Dans ce contexte, la préfecture du Gard vient d'identifier 2 sites d'agrainage illégaux sur la commune de Rivières situées entre Bagnols-sur-Cèze et Alès. Pour rappel, la pratique du nourrissage contribue à développer une population excessive de sangliers. De ce fait, elle est strictement interdite dans le Gard par arrêté préfectoral depuis 2017.

« Une enquête est en cours pour identifier les responsables de ces infractions, expliquent la préfecture du Gard. Les services de l'Etat ont mandaté les lieutenants de louveterie pour une opération de destruction de sangliers. Au nom de l'intérêt général, l'objectif partagé est de les faire baisser durablement et fortement pour revenir à une situation équilibrée, préservant les cultures, les milieux et

Ecrit par le 17 avril 2026

la sécurité publique. » Pour les chasseurs, cette régulation doit aussi permettre de réduire les indemnisations versées au titre des dégâts agricoles.

Jusqu'à 13 000 individus prélevés en Vaucluse

Moins touchés que son voisin, le département de Vaucluse a cependant connu un triplement de la population de sanglier prélevée sur cette période. A l'orée des années 2000, près de 4 000 sangliers étaient tués en Vaucluse contre près de 13 000 pour la saison 2016-2017 avant une décrue en 2018-2019 (7 360 individus). Il semblerait notamment que l'augmentation des populations de sangliers est fortement corrélée à la production naturelle de gland en forêt. Sauf, lorsque l'on nourrit directement ces animaux comme cela a été le cas les 24 et 25 avril dernier à Rivières.

« Les sociétés de chasse, qui feraient perdurer des pratiques illégales de nourrissage, seront vigoureusement poursuivies », prévient la préfecture du Gard qui se réserve le droit de missionner à nouveau la louveterie pour des tirs administratifs sur les territoires qui ne respecteraient pas la réglementation.